



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 181-21 C

**Objet : RD - Versement d'une subvention à l'association Solucir pour faciliter le développement d'une économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry**

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

Christian Gogny

**Arith**

**Barberaz**

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

**Barby**

Christophe Pierretton

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

Eric Delhommeau

**Challes-les-Eaux**

James Hallay - Josette Rémy

**Chambéry**

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

Hervé Ferroud-Plattet

**Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

**Jarsy**

**La Compôte**

Jean-Pierre Fressoz

**La Motte-en-Bauges**

Damien Regairaz

**La Motte-Servolex**

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

**La Ravoire**

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

**La Thuile**

Dominique Pommat

**Le Châtelard**

Vincent Boulnois

**Le Noyer**

Philippe Gamen

**Les Déserts**

Sandra Ferrari

**Lescheraines**

Max Joly

**Montagnole**

Jean-Maurice Venturini

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

Michel Dyen

**Saint-Baldoph**

Christophe Richel

**Saint-Cassin**

Jocelyne Gougou

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

Christian Berthomier

**Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

Marcel Ferrari

**Sonnaz**

Daniel Rochaix

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

Jean-Pierre Coendoz

**Vimines**

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffernat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Conseil communautaire du 09 décembre 2021**

délibération n° 181-21 C

objet **RD - Versement d'une subvention à l'association Solucir pour faciliter le développement d'une économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que dès 2014 et pour une durée de quatre ans, Grand Chambéry s'est engagé auprès de l'ADEME dans une démarche Territoire zéro déchet zéro gaspillage aux côtés de Grand Lac, Grand Annecy et Rumilly.

Cette démarche s'est prolongée notamment avec le projet d'organisation du 2<sup>e</sup> salon SoluCir, salon des solutions de l'économie circulaire des pays de Savoie, dont l'ambition est d'accompagner les entreprises du territoire dans leur transition environnementale.

La crise sanitaire n'a pas permis la réalisation de ce salon en 2020 mais la dynamique instaurée a eu pour conséquence la création de l'association SoluCir regroupant des entreprises engagées dans l'économie circulaire et les EPCI cités ci-dessus, initiateurs de la démarche.

La dynamique SoluCir réunit les structures du territoire qui développent des solutions locales, donne la parole à des experts inspirants et tisse le réseau d'entreprises et entrepreneurs qui veulent expérimenter et construire les solutions de l'économie de demain qui

- gère mieux les ressources,
- conçoit mieux ses produits,
- favorise la collaboration et préserve le territoire.

La dynamique SoluCir a su fédérer plusieurs centaines d'acteurs de l'économie circulaire qui ont émis le souhait de formaliser la démarche et sécuriser son avenir. 24 membres fondateurs, principalement des entreprises, ont ainsi créé l'association SoluCir le 8 octobre 2020. Le conseil d'administration est composé de 17 entreprises engagées du territoire.

L'objet de l'association est d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire. A ce titre, l'association SoluCir a vocation à proposer des événements inédits et des outils efficaces pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des deux Savoie.

Pour l'année 2022, l'association a défini plusieurs actions :

- organiser et animer une matinée sur la thématique économie circulaire, « Circonférence », afin de valoriser les différents acteurs locaux de l'économie circulaire,
- organiser et animer des conférences de dirigeants engagés, « Les Aiguilleurs »,
- organiser et animer le 2<sup>e</sup> salon SoluCir les 2 et 3 février 2022,
- élaborer et actualiser l'annuaire des solutions de l'économie circulaire,
- sensibilisation les élus et partenaires des collectivités et de l'association à l'économie circulaire.

Parallèlement aux actions menées dans le cadre de la dynamique SoluCir, Grand Chambéry va renouveler son PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés). Sa candidature, comme celles de Grand Annecy et Grand Lac, a également été retenue par l'ADEME pour disposer d'un accompagnement de deux ans au déploiement du référentiel économie circulaire. Il s'agit d'une démarche transversale permettant de réaliser un état des lieux et de définir une stratégie et un plan d'actions. L'objectif est d'accompagner les collectivités vers une labellisation économie circulaire. Seront intégrées dans cette démarche notamment les actions liées au bonus économie circulaire du TEPOS.

Au vu de ces démarches, actions et dynamiques, il apparaît nécessaire de maintenir la dynamique économie circulaire en soutenant l'association SoluCir par le versement d'une subvention de 33 628 €.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

**Vu** l'avis de la commission déchets du 24 novembre 2021,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** accorde une subvention maximale de 33 628 € à l'association SoluCir,

**Article 2 :** précise que cette participation fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancements versés supérieurs aux montants attendus,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer la convention ci-jointe et tous documents relatifs à cette subvention.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 181-21 C

|                    |                                                                                                                                                       |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet de l'acte :  | RD - Versement d'une subvention à l'association Solucir pour faciliter le développement d'une économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry |
| Thème Préfecture : | 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations                                                                   |
| Date de l'acte :   | 17 décembre 2021                                                                                                                                      |
| Annexe(s) :        | convention solucir                                                                                                                                    |

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26367H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26367H1

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| Date de transmission en Préfecture : | 17 décembre 2021 |
| Date de réception en Préfecture :    | 17 décembre 2021 |
| Période d'affichage :                | du au            |